

**RASSEMBLEMENT JEUDI 13 NOVEMBRE à 18h00**  
**DEVANT LE GRAND CONSEIL**  
**treizième salaire et mesures transitoires: on les veut**  
**comme prévus dans les lois issues de l'accord**

Longuement négocié avec le Conseil d'Etat, le projet de loi (PL 10250A) concernant la modification du système de rémunération des 30'000 salarié-e-s du secteur public et subventionné - introduction d'un treizième salaire dès la première année de service - a été approuvé par la majorité de la commission des finances du Grand Conseil. Il en va de même du PL 10249A qui fixe les mesures transitoires suivantes :

**-Pour tous les collaborateurs, qui bénéficient en 2008 d'une prime de fidélité inférieure à 40%, celle-ci est complétée par un montant correspondant à la différence entre la prime versée en juin 2008 et 40% du traitement mensuel, et ce dès la première année de service.**

Les attentes du personnel concerné par l'application de cet article sont légitimes: elles doivent être satisfaites.

Le Cartel exige que ces projets de loi entrent en vigueur en janvier 2009, comme prévu.

**Le Grand Conseil doit les voter !**

Trop souvent, les mécanismes salariaux n'ont pas été respectés et l'indexation n'a été que partielle.

**Avec le nouveau système salarial, cela doit cesser !**

Alors que l'avenir est incertain et que la crise pointe, les salarié-e-s doivent pouvoir l'affronter en percevant la totalité des mécanismes salariaux et l'indexation complète dès janvier 2009.

C'est ce que nous attendons !

Nous dénonçons toute utilisation de la crise qui amènerait à ne pas respecter les accords signés.

Les intérêts du personnel de l'Etat coïncident en cela avec les revendications et les négociations en cours dans les grandes branches du secteur privé où les syndicats n'ont pas revu à la baisse leurs revendications.

*Le nouveau système de rémunération est combattu par les libéraux. Dans un rapport de minorité, ils qualifient le 13<sup>ème</sup> salaire de dérive fautive visant à plus d'égalitarisme au détriment des cadres.*

*Minorisé en commission sur plusieurs amendements dénaturant le projet de loi (limiter le 13<sup>ème</sup> salaire au petit Etat, supprimer les acquis pour les bas salaires et l'allocation unique de vie chère pour les bas et moyens salaires et même réactiver le projet de loi scélérat qui supprimait le statut de fonctionnaire), ils ont annoncé qu'ils proposeront un amendement introduisant, pour les hauts cadres dès la classe 27 et qui exercent des responsabilités hiérarchiques, un bonus équivalent à 8,3% du salaire mensuel, soit l'équivalent d'un quatorzième salaire !*

Si le PL 10250A est accepté sans amendement, les libéraux se réservent de lancer un référendum. Le Cartel combattra une telle option et exigera l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2009 en menant sa propre campagne. Si référendum il devait y avoir, le Cartel se battra pour que, dans l'intervalle, la loi actuelle soit appliquée complètement dans le respect de la totalité des mécanismes salariaux et avec indexation complète des salaires.

**Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné**

ADP/EPM - AGEEP - APAP - APFEGM/HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/Vpod - UCESG - UFAC

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - 06.11.2008 (Éditeur resp.: Bureau du Cartel)

- **défendre le nouveau système de rémunération tel qu'issu des accords sans bonus ni quatorzième salaire pour les hauts cadres,**
- **dénoncer le mépris des libéraux pour les salarié-e-s des services publics et leur acharnement à stigmatiser la situation salariale des professions peu qualifiées,**
- **continuer d'exiger une échelle salariale qui ménage des écarts raisonnables entre les plus modestes et les plus élevés des salaires,**
- **inviter les députés à confirmer les votes de la commission des finances et à rejeter tout amendement sur les bonus aux hauts cadres.**

Outre à se mobiliser pour ces lois telles qu'issues des négociations et pour le versement des montants y figurant cette année encore, le Cartel Intersyndical examinera, après le vote du Grand Conseil, la nouvelle situation et prendra les dispositions qui s'imposent.

**Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et secteur subventionné :  
*des conventions collectives en danger et des prestations menacées*  
poursuite des réductions de prestations et des suppressions de postes**

Après la stagnation des subventions dans tous les secteurs, les conditions de travail du personnel sont durablement péjorées par un arrêté du Conseil d'Etat qui entérine la prise en charge partielle et proportionnelle des mécanismes salariaux. Les employeurs du secteur subventionné se trouvent pris entre marteau et enclume: la subvention stagne, mais eux sont tenus d'appliquer les mécanismes salariaux tels que fixés dans les accords et dans le nouveau système de rémunération. La pression est donc accentuée à réorganiser, à supprimer des postes, à devoir faire encore plus avec moins.

Alors que les Conventions collectives de travail (CCT) des EMS et de l'Agoer arrivent à échéance au 31 décembre 2008, les employeurs menacent explicitement de ne pas les reconduire sans une garantie de l'Etat quant au financement des mécanismes salariaux.

***Pour la défense des prestations, pour des conditions de travail égales à celle des employés de l'Etat, le Cartel demande donc au Conseil d'Etat de revoir sa politique envers le secteur subventionné, notamment par :***

- la couverture par l'Etat de la totalité des coûts des mécanismes salariaux et de l'indexation complète,
- l'obligation d'inscrire ces éléments dans les contrats de prestations,
- l'obligation d'inscrire dans les contrats de prestations une mention précise des effectifs,
- l'obligation d'inscrire dans les contrats de prestations la mention relative à la CCT lorsque les rapports de travail sont régis par ce biais,
- l'obligation de consultation des organisations du personnel dans le cadre de l'élaboration du mandat de prestations et avant sa signature par l'employeur et l'autorité de tutelle.

**Le Cartel intersyndical invite le personnel à se mobiliser pour la défense du pouvoir d'achat et des conditions de travail, à se réunir sectoriellement pour faire le point de la situation et envisager la suite de la mobilisation**

*treizième salaire et mesures transitoires,  
on les veut comme prévu dans les lois issues de l'accord*  
**MANIFESTATION JEUDI 13 NOVEMBRE DEVANT LE GRAND CONSEIL 18.00**

***Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné***

ADP/EPM - AGEEP - APAP - APFEGM/HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/Vpod - UCESG - UFAC

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - 06.11.2008 (Éditeur resp.: Bureau du Cartel)